

COMPTE-RENDU REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 20/07/2020

La séance s'est ouverte à 20h00

Date de convocation : 15/07/2020

Présents : ARNAUD I. – BLANC Ph. – CHATAGNON B. – CHILLET M. – FAYOLLE A.
- FAYOLLE P. – GUINAND M.A. – GUYOT R. – LAURENT J.L. – PITAVAL J.L. –
POULAT P. – STARON C. – VILLARD S. – VIRISSEL D. – VORON A.

Excusés : BAZIN R. – CARTERON N. – LAURENT M. – MARTIN C.

Pouvoirs : néant

Philippe BLANC a été désigné comme **secrétaire de séance**.

DEL2020-06-01 : Délégations consenties au Maire par le Conseil municipal

Monsieur le Maire a donné lecture du courrier de la Préfecture de la Loire faisant part des remarques sur les points 9 et 10 adoptés dans la délibération DEL2020-06-01 du 15 juin 2020.

Après examen, le Conseil municipal a décidé à l'unanimité :

- de **supprimer** les points 9 et 10 de la délibération DEL2020-06-01. Le Maire n'a donc pas de délégations consenties par le Conseil municipal portant sur :
 - l'attribution de subventions ;
 - les dépôts de demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux.

DEL2020-06-02 : Participation au gymnase du collège de la Talaudière

Monsieur le Maire a exposé au conseil municipal :

Le collège de la Talaudière est le collège public auquel la Commune de ST CHRISTO EN JAREZ est rattachée.

Le fonctionnement et l'entretien de la salle des sports de ce collège sont gérés par un Syndicat présidé par la Commune de la Talaudière et dont sont également présentes au Conseil d'Administration les Communes de Sorbiers et de St Jean-Bonnefonds.

Chaque année ce conseil d'administration délibère sur le coût du fonctionnement de cet équipement et donc sur le coût par élève et demande aux communes rattachées à ce collège une somme tenant compte à la fois de ce coût par élève multiplié par le nombre d'élèves.

Monsieur le Maire a rappelé au conseil municipal que les collèges sont de la compétence du département, que le sport est une matière à part entière et

non pas un temps de loisirs des élèves et qu'à ce titre il n'est donc pas logique qu'une somme soit demandée aux communes pour le coût de fonctionnement de cet équipement sportif.

Après cet exposé et échange au sein du Conseil municipal, ce dernier demande donc au conseil d'administration de gestion de cet équipement de faire le nécessaire auprès du Conseil départemental afin qu'il assume pleinement sa compétence, la Commune de ST CHRISTO EN JAREZ ne souhaitant plus participer à cette charge.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **A APPROUVE** à l'unanimité cette décision communale.

DEL2020-06-03 : Subvention relais assistantes maternelles

Madame ARNAUD Ingrid a présenté le relais des assistantes maternelles parents enfants (RAMPE) dont la commune de ST CHRISTO EN JAREZ fait partie.

Elle a rappelé en début d'année le montant de la participation votée (DEL2020-03-11). Elle a indiqué que le conseil d'administration s'est réuni à deux reprises ces dernières semaines, les participations communales attendues selon la clé de répartition définie pour chacune des communes adhérentes pour l'équilibre financier de la structure, ont été revues.

Aussi le montant délibéré en début d'année est remplacé par une participation à hauteur de 3 344.57 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **A AUTORISE** le Maire à verser la subvention 2020 s'élevant à 3 344.57 € ; la somme ayant été budgétisée au moment du vote du budget primitif 2020.

DEL2020-06-04 : Demande de financement auprès du conseil départemental : construction d'un mur de soutènement au lieu-dit « Manissol »

Monsieur CHILLET Marcel, adjoint à la voirie, a exposé que des travaux urgents allaient être nécessaires sur le chemin vicinal au lieu-dit « Manissol ». En effet, un mur de soutènement s'effondre à cet endroit.

Il a présenté les devis de deux entreprises susceptibles d'intervenir sur ce chantier :

- 1^{er} devis de terrassement et de création de fossés pour un montant de 3 028.80€ HT ;
 - 2^{ème} devis de reconstruction d'un mur en pierre pour un montant estimatif de 6 692.36 € HT ;
- Soit un total de 9 721.16 € HT.

Il a fait part de la possibilité de soutien de financement du Conseil départemental dans le cadre de son plan de relance.

Monsieur le Maire a précisé que la demande de subvention doit être sollicitée avant le 30 septembre 2020 auprès du Conseil départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **A ACCEPTE** qu'un dossier de financement soit déposé auprès du Conseil départemental dans le cadre de son plan de relance ;
- **A AUTORISE** le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

DEL2020-06-05 : Désignation des membres des commissions municipales

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Aussi, Monsieur le Maire a proposé de créer huit commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil :

- La Commission urbanisme en charge d'examiner les déclarations préalables, les permis de construire, les renseignements d'urbanisme, les certificats d'urbanisme, les DICT, le PLU, le PLUi, les droits de préemptions...
- La Commission finances en charge de la préparation et du suivi des budgets, la gestion des emprunts, de contrats, les marchés publics, les subventions...
- La Commission enfance jeunesse en charge du contrat enfance jeunesse de la commune, du conseil municipal d'enfants, du suivi des demandes de dérogation scolaire, du planning du service de l'animation...
- La Commission vie associative culture et loisirs en charge des questions en lien étroit avec Familles Rurales, Jarez en Lyonnais, l'Union fraternelle, l'EAM (étude application de la musique), la boîte à meuh, le jumelage, les subventions des associations, le rhino jazz, les z'estivales...
- La Commission voirie réseaux cimetière en charge de la programmation des travaux annuels, de réfections des voies, l'entretien des espaces verts, le déclassement et le classement des voiries, la signalétique, le fleurissement, lien avec les gestionnaires de réseaux et avec Saint-Etienne Métropole : assainissement – stations d'épuration – ordures ménagères – déchetteries, la gestion des concessions cimetières...
- La Commission communication en charge du p'tit christo, du site internet, d'illiwap, d'outils informatiques à développer, du gite...
- La Commission bâtiments communaux et environnement en charge de l'entretien des bâtiments, du suivi des interventions, de la sécurité, de l'accessibilité, de la télégestion, du chauffage, des questions liées à l'environnement...

- La Commission vie associative sportive et équipements sportifs en charge des plannings d'occupation des salles, de l'organisation des manifestations sportives, le suivi des conventions, du bon fonctionnement des équipements sportifs...

Après présentation des commissions et à l'issue de la synthèse des questionnaires complétés par chacun des élus, Monsieur le Maire a proposé aux conseillers municipaux d'adopter la délibération suivante :

Article 1 : Le Conseil Municipal a adopté la liste des commissions municipales suivantes :

- 1 - Commission urbanisme
- 2 - Commission finances
- 3 - Commission enfance jeunesse
- 4 - Commission vie associative culture et loisirs
- 5 - Commission voirie réseaux et cimetière
- 6 - Commission communication
- 7 - Commission bâtiments communaux et environnement
- 8 - Commission vie associative sportive et équipements sportifs

Article 2 : Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, a désigné au sein des commissions suivantes :

1 - Commission urbanisme

- Mme VILLARD Séverine
- Mme GUINAND Marie-Alice
- M. LAURENT Jean-Louis
- M. STARON Christophe

2 – Commission finances

- M. FAYOLLE Pascal
- M. BLANC Philippe
- M. MARTIN Christian

-3 - Commission enfance jeunesse

- Mme BAZIN Rosalie
- Mme CARTERON Nathalie
- Mme GUINAND Marie-Alice
- Mme LAURENT Maëlle

4 - Commission vie associative culture et loisirs

- Mme BAZIN Rosalie
- Mme GUINAND Marie-Alice
- Mme LAURENT Maëlle

5 - Commission voirie réseaux et cimetière

- M. VIRISSEL Denis
- M. LAURENT Jean-Louis

- M. CHATAGNON Benoit
- Mme FAYOLLE Agnès
- M. STARON Christophe

6 - Commission communication

- Mme LAURENT Maëlle
- Mme VILLARD Séverine
- Mme FAYOLLE Agnès

7- Commission bâtiments communaux et environnement

- M. LAURENT Jean-Louis
- M. CHATAGNON Benoit
- M. STARON Christophe
- Mme VILLARD Séverine (environnement)
- Mme GUINAND Marie-Alice (environnement)
- Mme LAURENT Maëlle (environnement)

8- Commission vie associative sportive et équipements sportifs

- M. VIRISSEL Denis
- Mme CARTERON Nathalie

DEL2020-06-06 : Désignation des membres du conseil d'administration du CCAS

Le Maire a rappelé qu'il est président de droit du C.C.A.S et qu'il ne peut être élu sur une liste.

La délibération du Conseil Municipal en date du 15 juin 2020 a décidé de fixer à six, le nombre de membres élus par le Conseil Municipal au Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal a procédé à l'élection de ses représentants au Conseil d'Administration.

Les conseillers municipaux suivants se sont présentés :

- Mme Patricia POULAT
- Mme Rosalie BAZIN
- Mme Anne VORON
- Mme Agnès FAYOLLE
- M. Jean-Luc PITAVAL
- M. Pascal FAYOLLE

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé à bulletin secret, a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Ont obtenu :

- Mme Patricia POULAT : 15 (quinze) voix
- Mme Rosalie BAZIN : 15 (quinze) voix
- Mme Anne VORON : 15 (quinze) voix

- Mme Agnès FAYOLLE : 15 (quinze) voix
- M. Jean-Luc PITAVAL : 15 (quinze) voix
- M. Pascal FAYOLLE : 15 (quinze) voix

Ayant obtenu la majorité absolue, Mme Patricia POULAT, Mme Rosalie BAZIN, Mme Anne VORON, Mme Agnès FAYOLLE, M. Jean-Luc PITAVAL, M. Pascal FAYOLLE, ont été proclamé membres du CCAS.

DEL2020-06-07 : Nomination des délégués à la commission communale des impôts directs

Après lecture de la lettre de la Direction des Services fiscaux de la Loire, suite au renouvellement des conseillers municipaux, les personnes désignées ci-dessous sont proposées pour faire partie de la Commission Communale des Impôts Directs :

- **FAYOLLE Pascal**
« 568 chemin de la thiollière » 42320 ST CHRISTO EN JAREZ
- **MARTIN Christian**
« 663 chemin de montomet » 42320 ST CHRISTO EN JAREZ
- **CHILLET Marcel**
« 15 chemin des planchettes » 42320 ST CHRISTO-EN-JAREZ
- **PITAVAL Jean-Luc**
« 9 Impasse des chênes » 42320 ST CHRISTO EN JAREZ
- **VIRISSEL Denis**
« 10 chemin de la côte couzon » 42320 ST CHRISTO EN JAREZ
- **GUINAND Marie-Alice**
« 7 impasse du stade » 42320 ST CHRISTO EN JAREZ
- **CEBULSKI Odile**
« 221 Hameau de la Borgia » 42320 ST CHRISTO EN JAREZ
- **GALLAND André**
« Les Combes » 42320 ST CHRISTO-EN-JAREZ
- **JOLY Daniel**
« La Thiollière » 42320 ST CHRISTO-EN-JAREZ
- **RELAVE Maxime**
« 4 Rue des Alpes » 42140 FONTANES
- **STARON Gérard**
« 905 Route de Marcenod » 42320 ST CHRISTO-EN-JAREZ
- **CIZERON Gisèle**
« 370 Chemin des Flaches du plein » 42320 ST CHRISTO EN JAREZ
- **COUZON Serge**
« 264 chemin des Flaches » 42320 ST CHRISTO-EN-JAREZ
- **MATHEVON Michel**
« 47 rue de la Brosse » 42290 SORBIERS
- **CHATAGNON Joel**
« 1560 chemin du Puyt » 42290 SORBIERS
- **BOUCHUT Roger**
« la Sablière » 42320 ST CHRISTO EN JAREZ
- **THIZY Samuel**
« l'Hôpital » 42140 MARCENOD
- **FAYOLLE Raymond**
« 8 Chemin des Planchettes » 42320 ST CHRISTO-EN-JAREZ
- **BONNET Jean-Paul**

« 271 Route de la Combe » 42320 ST CHRISTO-EN-JAREZ
- **POULAT Alain**
« 330 chemin de la Boucharotte » 42320 ST CHRISTO-EN-JAREZ
- **GUYOT René**
« 586 Hameau de Maison Neuve » 42320 ST CHRISTO-EN-JAREZ
- **BOUCHUT Gérard**
« 495 Chemin de la côte bonnier » 42320 ST CHRISTO-EN-JAREZ
- **REYMOND Frédéric**
« Prajalas » 42140 FONTANES
- **VILLARD Séverine**
« 2 chemin des Sapins » 42320 ST CHRISTO EN JAREZ

La présente liste sera transmise à la Direction des Services Fiscaux.

DEL2020-06-08 : Désignation des délégués au Syndicat des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier

Monsieur le Maire a rappelé au Conseil municipal qu'à la suite des élections municipales 2020, il y a lieu de désigner les délégués titulaires et le délégué suppléant chargés de représenter la commune au sein du Syndicat des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier.

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Les candidatures proposées sont les suivantes :

Monsieur CHILLET Marcel
Monsieur GUYOT Rémy
Monsieur FAYOLLE Pascal

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : QUINZE

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) :
ZERO

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : QUINZE

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Monsieur **CHILLET Marcel** QUINZE (15) voix
- Monsieur **GUYOT Rémy** QUINZE (15) voix
- Monsieur **FAYOLLE Pascal** QUINZE (15) voix

DESIGNE

- Monsieur **CHILLET Marcel** délégué titulaire,
- Monsieur **GUYOT Rémy**, délégué titulaire,
- Monsieur **FAYOLLE Pascal**, délégué suppléant.

DEL2020-06-09 : Désignation des délégués au C.N.A.S. (Comité national d'action sociale pour le personnel des collectivités territoriales)

Monsieur le Maire a rappelé au Conseil municipal qu'à la suite des élections municipales 2020, il y a lieu de désigner le délégué titulaire chargé de représenter la commune au sein du CNAS.

La candidature proposée est la suivante :
Madame Patricia POULAT

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : QUINZE

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) :
ZERO

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : QUINZE

Majorité absolue : 8

A obtenu :

– Mme Patricia POULAT a obtenu 15 (QUINZE) voix

DESIGNE

- Madame Patricia POULAT déléguée titulaire.

Pour le collège des agents, Mme Laurence FREYCON est désignée.

DEL2020-06-10 : Désignation délégué suppléant au SIEL : Syndicat intercommunal d'électricité de la Loire – Complément à la DELIBERATION DEL2020-06-09

Monsieur le Maire a rappelé la désignation du délégué titulaire, Monsieur Philippe BLANC, lors du dernier conseil municipal du 15/06/2020.

Ce jour, il convient de procéder à la désignation d'un suppléant.

La candidature proposée est la suivante :
Monsieur Benoit CHATAGNON

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : QUINZE

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) :
ZERO

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : QUINZE

Majorité absolue : 8

A obtenu :

– M. Benoit CHATAGNON a obtenu 15 (QUINZE) voix

DESIGNE

- Benoit CHATAGNON, délégué suppléant au SIEL

DEL2020-06-11 : Désignation des délégués au RAMPE : Relais des assistantes maternelles parents enfants

Monsieur le Maire a exposé la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au RAMPE.

Les candidatures proposées sont les suivantes :

Madame Ingrid ARNAUD

Madame Marie-Alice GUINAND

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : QUINZE

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) :

ZERO

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : QUINZE

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Mme ARNAUD Ingrid a obtenu 15 (QUINZE) voix

- Mme GUINAND Marie-Alice a obtenu 15 (QUINZE) voix

DESIGNE

- Mme ARNAUD Ingrid, titulaire

- Mme GUINAND Marie-Alice, suppléante

DEL2020-06-12 : Désignation de représentants au comité de jumelage

A l'occasion du renouvellement des conseils municipaux, il convient de désigner les deux membres du comité de jumelage.

Après proposition, le Conseil municipal :

A DESIGNE :

- Mme **Ingrid ARNAUD**, membre de droit au conseil d'administration du comité de jumelage ;

- Et Mme **Marie-Alice GUINAND**, membre de droit au conseil d'administration du comité de jumelage.

DEL2020-06-13 : Cession à titre gratuit de la parcelle AA 33 au profit du SIEMLY : Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais et de la basse vallée du gier

Monsieur le Maire a expliqué que le SIEMLY (Syndicat intercommunal des Eaux des monts du lyonnais et de la basse vallée du gier) doit céder une parcelle de terrain à M. et Mme GOUDON, cadastrée AA 33, d'une superficie de 30 m², située sur la commune de ST CHRISTO EN JAREZ au lieu-dit « La Chapelle ».

Or cette parcelle appartenait au Syndicat intercommunal d'adduction d'eau de ST CHRISTO / VALFLEURY, qui a été dissout.

Pour permettre cette cession gratuite, il convient que les deux communes régularisent cette cession au profit du SIEMLY.

Après délibération, à l'unanimité, les membres du Conseil municipal :

- **ONT DECIDE** de céder la parcelle AA33 gratuitement au SIEMLY ;
- **ONT AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

AUTRES POINTS N'AYANT PAS FAIT L'OBJET DE PRISE DE DELIBERATION

- Mme ARNAUD Ingrid et Mme GUINAND représenteront la mairie au sein des conseils d'école.

QUESTIONS DIVERSES

- Travaux de rénovation de la Chapelle : les travaux débuteront en septembre avec des artisans bénévoles.
- Dossier appartement LABRUYERE : ce dernier a été exposé à l'équipe municipale, il a été décidé de maintenir la position adoptée par le Conseil municipal en date du 8/04/2019 concernant la toiture. Un courrier sera adressé à M. et Mme LABRUYERE en ce sens.
- Adresses mails aux conseillers municipaux : il sera proposé aux conseillers d'ici septembre de détenir une adresse mail propre à la mairie.

AGENDA

- Don du sang : le 30 juillet 2020 à la salle ERA
- Dauphiné libéré : le 12 août 2020
- Forum des associations : le 4 septembre 2020 de 19h à 21h
- Repas des aînés : le conseil municipal propose au conseil d'administration du CCAS d'annuler la date pour cette année 2020. Le CCAS validera cette décision samedi 15/07/2020

Affiché 23 juillet 2020



Le Maire,

R. GUYOT